

## Commission d'appel à caractère juridique

Extrait du procès-verbal de la réunion du 11/07/2024

**Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la commission d'appel et sont simplement communiquées à titre d'information.**

**Ce document ne peut donc faire l'objet d'aucune contestation devant un quelconque organe.**

**La décision motivée sera publiée par la suite avec les voies et délai de recours**

Appel de Blaringhem Us d'une décision de la commission du statut de l'arbitrage du 25 juin 2024

Décision de la commission du statut de l'arbitrage : Aucun droit à muté supplémentaire

### **La commission d'appel décide :**

- De confirmer la décision de première instance
- De confisquer les frais d'appels
- Imputer les frais de déplacement de M QUENIART pour moitié

Président de la commission

HENON Jean Michel

Secrétaire de la commission

BAZIN Jean Louis